





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-440**

**Séance publique du**

**29 septembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170929- lmc1121291-DE-1-1
Date de signature : 03/10/2017
Date de réception : mardi 3 octobre 2017
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CULTURE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA GRILLE  
TARIFAIRE POUR LA SAISON 2017/2018**

Le 29 septembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le , conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danièle BRUNET, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Odile BONTHOUX, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Alexandre GALLESE, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA, Madame Liliane PIERRON.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et approuvé



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction de la Culture

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2017

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CULTURE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA GRILLE  
TARIFAIRE POUR LA SAISON 2017/2018- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à la délibération n° 2015-372 du 28 septembre 2015, le Grand Théâtre de Provence a été transféré de la Communauté du Pays d'Aix à la ville d'Aix-en-Provence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. En application de l'article 27 de la convention d'affermage et en application des dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Délégué a transmis à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Lors de cette séance, il vous a été précédemment demandé de prendre acte de ce rapport annuel dont un extrait est joint en annexe : il s'agit de la grille tarifaire pour la saison 2017/2018. Il y est notamment précisé le prix des places en fonction des catégories et les formules d'abonnement.

Pour la saison à venir, le délégué propose de maintenir le même niveau de tarification pour les tarifs A, B et C et instaure un tarif D unique quelle que soit la catégorie des places.

Il crée une carte 18-30 ans à la place de l'ancienne formule « - de 30 ans » tarifée à 15€ et qui ouvre droit à un prix unique de 10€.

Enfin, il augmente le prix unitaire des places des scolaires du Théâtre du Jeu de Paume évoluant de 7€ à 9€, ce qui aura un impact direct mais maîtrisé sur le budget de l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) de la Ville, celle-ci finançant pour la saison à venir 250 places.

Afin de vous permettre d'établir un comparatif, la grille tarifaire de la saison 2016/2017 est également annexée au présent rapport.

Compte tenu de ces informations, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2017/2018.

DL.2017-440 - CULTURE - GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA SAISON 2017/2018-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 32
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## TARIFS FORMULES

À partir du vendredi 26 mai 2017 à 11h  
Sur Internet

À partir du samedi 27 mai 2017 à 11h  
Par téléphone, courrier ou sur place

		Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D unique
Formule Individuelle	5-12 spec.	35	25	17	13
	13 ou + spec.	31	23	15	13
Formule Groupe	5-12 spec.	33	23	16	13
	13 ou + spec.	29	21	13	13
Formule Tribu 3 ou + spec Famille	adulte	35	25	17	13
	enfant	11	9	9	9

## NOUVEAUTÉ - CARTE 18 - 30 ANS

Carte (15€)	10	10	10	10

## TARIFS À L'UNITÉ

À partir du lundi 10 juillet 2017 à 11h  
Sur Internet

À partir du mardi 11 juillet 2017 à 11h  
Par téléphone, courrier ou sur place

Catégories	Tarif A					Tarif B					Tarif C					Tarif D
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	unique
Plein tarif	43	39	35	21	11	35	29	25	17	9	21	19	17	15	9	15
Tarif réduit Groupes de 10 personnes et + (CE, associations, groupes d'amis...) abonnés hors formule	39	35	31	19	11	29	26	23	15	9	19	17	15	13	9	13
Demandeurs d'emplois & minima sociaux	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11
Moins de 30 ans	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11
Moins de 18 ans	13	13	13	11	9	11	11	11	9	6	11	11	11	9	6	11
Dernière minute (1h avant la représentation dans la limite des places disponibles) demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et porteurs de la carte 18-30 ans	10					10					10					10
Scolaire 1 place accompagnateur exonérée pour 10 élèves	9					9					9					9

## TARIFS SPÉCIFIQUES

### Actoral

de 8 à 20€ au Gymnase  
de 8 à 15€ aux Bernardines

### Parallèle

de 8 à 12€

### Silo

Formule abonné cat 1: 52€  
Tarif plein: 60€

### Festival de Marseille

Abonné Festival: 16€  
Unité: de 5 à 24€

### Festival d'Aix-en-Provence

(concert *Du Cœur à l'ouvrage*)  
Unité: 13€

## TARIFS FORMULES

À partir du vendredi 27 mai 2016 à 11h  
Sur Internet

À partir du samedi 28 mai 2016 à 11h  
Par téléphone, courrier ou sur place

	Formules Individuelles		Formules Groupes		Formules -30 ans	Formule Famille	
	5-12 spec.	13 ou + spec.	5-12 spec.	13 ou + spec.	3 ou + spec.	3 ou + spec Famille	
						ADULTE	ENFANT
<b>Tarif A</b>	35	31	33	29	15	37	13
<b>Tarif B</b>	25	23	23	21	13	27	11
<b>Tarif C</b>	17	15	16	13	11	18	11
<b>Tarif D</b>	15	15	15	15	11	15	11
<b>Tarif JP</b>	-	-	-	-	-	11	7

## TARIFS À L'UNITÉ

À partir du vendredi 9 septembre 2016 à 11h  
Sur Internet

À partir du samedi 10 septembre 2016 à 11h  
Par téléphone, courrier ou sur place

Catégories	Tarif A					Tarif B					Tarif C					Tarif D	Tarif JP
	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	unique	unique
<b>Plein tarif</b>	43	39	35	21	11	35	29	25	17	9	21	19	17	15	9	15	21
<b>Tarif réduit</b> Groupes de 10 personnes et + (CE, associations, groupes d'amis...) abonnés hors formule	39	35	31	19	11	29	26	23	15	9	19	17	15	13	9	15	15
<b>Moins de 30 ans</b>	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11	11
<b>Demandeurs d'emplois &amp; minima sociaux</b>	19	17	15	13	11	17	15	13	11	9	15	13	11	11	9	11	11
<b>Moins de 13 ans</b>	13	13	13	11	9	11	11	11	9	6	11	11	11	9	6	11	11
<b>Dernière minute</b> (1h avant la représentation dans la limite des places disponibles) moins de 30 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux	10					10					10					10	10
<b>Scolaire</b> 1 place exonérée accompagnateur adulte pour 10 élèves	9					9					9					9	7

## TARIFS SPÉCIFIQUES

### Actoral

de 8 à 20 € au Gymnase  
de 8 à 15 € aux Bernardines

### Merlan

Formule: 10€  
Unité: de 5 à 15 €

### Parallèle

de 8 à 12 €

### Silo

Formule 62€ en Carré d'or (au lieu de  
73€) et 57€ en cat. 1 (au lieu de 66€)  
Unité: de 41 à 73 €